
NUSAB 2022

Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Lettre de cadrage

En tant que cadres de la commission du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, nous sommes ravis de vous adresser cette lettre de cadrage qui pourra vous guider tout au long de vos recherches en vue d'être préparé le mieux possible pour NUSAB qui se tiendra les 7 et 8 avril 2022 à Annecy, au lycée Berthollet.

- **Rôle du PNUE**

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement est un programme onusien qui apporte des solutions à l'intégration de la lutte contre le réchauffement climatique. C'est aussi ces bureaux d'études situés dans toutes les régions du monde (Afrique, Asie de l'Ouest, Asie de l'Est, Océan Pacifique, Europe, Amérique du Sud, Caraïbes, Amérique du Nord) qui sont à même d'évaluer les conséquences environnementales des désastres climatiques et de proposer des adaptations pour réduire l'impact de ceux-ci. Le PNUE est aussi investi dans la protection des écosystèmes, de plus il soutient les instances gouvernementales pour rester dans une dynamique environnementale. La gestion des ressources et la lutte contre les substances toxiques font dans le même temps parties des préoccupations majeures de ce programme.

- **Sujet**

Comment protéger les minorités face au réchauffement climatique ?

Les minorités ont commencé à être reconnues au XXème siècle par les organisations onusiennes autour de discussions qui aboutissent en 1966 avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques de 1992. Malgré aucune définition internationale officielle, ces déclarations ont défini les minorités comme étant un groupe non dominant rassemblé autour d'une identité nationale, ethnique, culturelle, religieuse ou linguistique forte, différente de la population dominante. Précisons aussi que le nombre d'individus appartenant à un groupe n'est pas à prendre en compte pour le définir comme minoritaire. Pour qu'un groupe soit considéré comme tel, un facteur objectif (langue, religion, ethnologie...)

n'est pas suffisant, la volonté de ce groupe pour être classifié comme minoritaire est aussi prise en compte. C'est donc en suivant cette définition que nous traiterons des minorités. Cependant, les groupes qui se créent autour d'identité sexuelle, de handicaps ou d'orientations politiques ne sont pas reconnus comme étant des minorités à part entière par l'ONU (Droits des minorités, New York et Genève, 2010). Ces facteurs de discrimination sont des facteurs aggravant si l'individu fait déjà partie d'une minorité. Le changement climatique est un enjeu d'envergure internationale et une question déterminante du XXIème siècle. C'est un phénomène naturel, largement amplifié par l'Homme. Depuis la révolution industrielle, le réchauffement climatique a pris une ampleur telle que certaines parties du monde sont en danger. En résultent l'élévation du niveau moyen des océans de plus de 9 cm en à peine 30 ans mais également une hausse globale des températures de 1.1 degré par rapport au niveau de l'ère préindustrielle. Ne faisant qu'accroître, il présente une menace catégorique pour l'Homme en impactant les infrastructures en passant par l'agriculture qui nous nourrit ou encore la biodiversité.

- **Mesures déjà mises en place grâce à la coopération internationale :**

Étant un enjeu des plus considérables de notre ère, le changement climatique a d'innombrables répercussions néfastes pour les droits humains. Qui en sont les plus touchés ? Les populations particulièrement vulnérables, discriminées, vivant pour certaines, dans des régions sensibles, les populations dépendantes de l'agriculture ou d'activités côtières, entre autres : les minorités, les peuples autochtones et les réfugiés. Ces populations vivent majoritairement dans des zones plus exposées aux risques dus au changement climatique (zones montagneuses, pentes plus exposées aux inondations et glissements de terrain, marais, littoraux, zones arides...) et à l'écart de la civilisations (isolement recherché par les minorités). Mais notons surtout le rejet et la persécution incontestable par les populations majoritaires et même par les gouvernements. Des inégalités se creusent ainsi entre les pays développés et les pays en développement. Les pays les moins développés ont des difficultés extrêmes à faire face aux catastrophes naturelles telles que la montée des eaux, les inondations, les tempêtes, les vagues de chaleur. En cela, comme le disposent les accords de Paris sur le climat en 2015, distinguant le niveau de développement des pays, les pays développés se doivent de soutenir conséquemment les pays en développement et leurs populations, alors très fragilisées. Outre ces mesures objectivement décidées en faveur des populations les plus défavorisées, il est surtout question de transition énergétique, un nouveau concept manifestant l'abandon de certaines énergies en faveur de nouvelles énergies dites "renouvelables". Ce concept étant au centre des débats écologiques, a été promise lors de la COP 26 à Glasgow, la neutralité carbone d'ici 2050. Nous constatons depuis une dizaine d'années une volonté de mise en place de pactes, de projets globaux d'investissements dans les énergies décarbonées tels que le Green New Deal en Europe. Ces nouvelles politiques impacteraient implicitement mais positivement sur les populations et peuples minoritaires. Mais qu'en est-il de toutes ces promesses ?

Les disparités face aux conséquences du réchauffement climatique sont constatées même au sein des populations dans les pays développés. L'organisation Amnesty International nous donne le modèle de l'Amérique du nord, région au sein de laquelle, les minorités parmi les plus pauvres sont contraintes de vivre près de centrales ou de raffineries. Leur santé est en jeu compte tenu de l'air toxique que certains respirent. Il s'agit là, premièrement, de lutter contre les inégalités au sein de ces mêmes pays. Au-delà des minorités ethniques, soulevons les risques auxquels sont exposés les peuples autochtones. "Les plus pauvres d'entre les pauvres" d'après le Bureau international du travail (BIT). Représentant 5% de la population mondiale, ils sont dans une position particulièrement délicate devant les effets du changement climatique et des politiques climatiques mises en place. Les inégalités, les droits humains, leurs zones géographiques, les activités économiques, sociales et culturelles sont alors fortement remis en cause. Les mesures pour tenter de "protéger" les minorités ne sont que théoriques et implicites. Les accords de Paris sur le climat en 2015, la COP-26 s'étant déroulée à Glasgow en 2021 soulignent l'importance du ralentissement du réchauffement

climatique, qui en découlerait sur les minorités ainsi qu'une aide financière considérable s'élevant à plusieurs milliards de dollars pour les pays en voie de développement. Le respect des droits humains est en jeu, la survie de certains peuples est en jeu. L'enjeu étant de "ne laisser personne de côté" et de protéger les peuples minoritaires face à la plus grande problématique posée au XXIème siècle.

Les questions suivantes peuvent alors être des pistes de réflexion pour les commissaires qui débattront au sein de la commission PNUE :

- Trouver un accord commun concret entre les Etats pour protéger les minorités face au changement climatique. Comment renforcer le partenariat entre les différentes agences onusiennes au sujet des minorités ?
- Comment rendre transition énergétique et le respect des accords autour de ce concept propices à la protection des minorités ?
- Comment mieux identifier les minorités menacées ?
- Comment éviter l'exode des peuples autochtones habitants dans les zones à risques dans les années et décennies à venir ? Comment anticiper les tensions dans les territoires où ces populations s'installeront ? Comment définir un cadre légal et poursuivre la réflexion sur le statut de réfugié climatique en créant un statut spécial pour les minorités ou les peuples autochtones? Faut-il financer des camps d'accueil ?
- Comment mieux former les minorités face aux risques, sachant que ces populations ont souvent moins accès aux formations et à l'éducation? Comment financer cela?

• Sitographie

Les peuples autochtones et le changements climatique, BIT (2017) :

https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms_632111.pdf

COP 21 (2015) :

https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf

Adaptation des sociétés face aux changements climatiques :

<https://www.unep.org/fr/resources/rapport-2021-sur-lecart-entre-les-besoins-et-les-perspectives-en-matiere-dadaptation-aux>

En quoi le changement climatique impacte-t-il l'application des droits humains :

<https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/climate-change/>

Propositions faite par l'UN-REDD sur les problématique soulevée par la déforestation des 10 prochaines années :

<https://www.10years.un-redd.org>